



NOTE DE POLITIQUE

COMPRENDRE LA GÉO-INGÉNIERIE ET SON IMPACT : CAS DU TOGO



Auteur : CJE-TOGO

Décembre 2024

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AFAT : Agriculture, sylviculture et autres utilisations des sols

AP : Accord de Paris

ANAMET : Agence nationale de météorologie

ANGE : Agence nationale de gestion de l'environnement

ANPC : Agence nationale de protection civile

BECCS : Bioénergie avec CSC

UNFCCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

COP : Conférence des Parties

NDC: Contributions déterminées au niveau national

CSC : Capture et Stockage du Carbone

COP : Conférence des Parties

CO₂ : Dioxyde de carbone

CCT : L'amincissement des nuages cirrus

CH₄ : Méthane

FAT : Sylviculture et autres utilisations du sol

GHG : Gaz à effet de serre

MERF : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

MCB : Eclaircissement des nuages marins

OSC : Organisations de la société civile

PIUP : Procédés industriels et utilisation des produits

PND : Plan National de Développement

PTF : Partenaires techniques et financiers

EOR : Récupération assistée des hydrocarbures (Enhance Oil Recovery)

INTRODUCTION	4
1- Contexte général	4
2- Objectif de la Note de Politique.....	5
I- APERÇU GÉNÉRAL DE LA GÉO-INGÉNIERIE	5
1.1. Qu'est-ce que la géo-ingénierie ?.....	5
1.2. Catégories de géo-ingénierie	5
1.3. Risques sociaux et environnementaux de la géo-ingénierie et violations des droits de l'homme qui y sont associées	7
II- SITUATION SUR LA GEOINGENERIE AU TOGO.....	8
2.1. Brève présentation du Togo	8
2.2. Volonté politique du Togo de lutter contre le changement climatique.....	9
2.3. Types ou formes de géo-ingénierie officiellement promus au Togo.....	9
2.4. État de la mise en œuvre de la BECCS et du CSC au Togo.....	9
III- ACTIONS NÉCESSAIRES	10
3.1. Aperçu général de la véritable solution au changement climatique.....	10
3.2. Action sur le terrain au Togo	12
CONCLUSION	12
1. Résumé	12
2. Recommandation	13

INTRODUCTION

1. Contexte général

Les changements climatiques de la planète et leurs effets néfastes sont un sujet de préoccupation pour toute l'humanité, y compris au Togo. Les activités humaines telles que l'utilisation de combustibles fossiles dans l'industrie, l'agriculture, l'élevage, les transports et l'énergie ont considérablement augmenté la concentration de gaz à effet de serre (GHG) dans l'atmosphère ; l'effet de serre étant le principal moteur du changement climatique. Ces activités libèrent d'énormes quantités de GES, qui s'ajoutent à ceux naturellement présents dans l'atmosphère. Le résultat de cette augmentation de la concentration de GHG est un réchauffement accru de la surface et de l'atmosphère de la terre, affectant à la fois les écosystèmes naturels et l'humanité. Certains de ces gaz sont en particulier le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (F-gaz).

Les principales causes de l'augmentation des émissions sont dues à : (1) la combustion du charbon, du pétrole et du gaz, qui produit du dioxyde de carbone et du protoxyde d'azote ; (2) l'augmentation de l'élevage industriel (les bovins et les ovins produisent de grandes quantités de méthane lorsqu'ils digèrent leur nourriture) ; (3) les engrais contenant de l'azote produisent des émissions de protoxyde d'azote ; (4) les gaz fluorés sont émis par les équipements et les produits qui utilisent ces gaz : ces émissions ont un effet de réchauffement considérable, jusqu'à 23 000 fois plus important que celui du CO₂.

À cet égard, la communauté internationale a reconnu la nécessité de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C et de poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C (Accord de Paris). Pour ralentir le réchauffement climatique, nous devons également réduire d'autres gaz à effet de serre tels que le méthane. La plupart des gaz à effet de serre émis dans le monde par le passé et à l'heure actuelle proviennent des pays développés. Les émissions par habitant dans les pays en développement sont encore relativement faibles.

Aujourd'hui, il est urgent de lutter contre la crise climatique en réduisant les émissions à la source, c'est-à-dire en abandonnant les combustibles fossiles et en adoptant des solutions en harmonie avec la nature, les populations et les solutions réelles.

Mais comme les pays développés préféraient continuer à faire comme si de rien n'était et à faire plus de profits, ils ont eu l'idée, en collusion avec des ingénieurs, de sauver la planète en utilisant des technologies de géo-ingénierie telles que l'élimination du dioxyde de carbone (CDR) et la modification du rayonnement solaire (SRM). Ces technologies légitimeront plutôt l'émission de CO₂ et détourneront une véritable action climatique.

Pour préserver le système climatique pour les générations présentes et futures, c'est-à-dire pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, le Togo en tant que pays a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) le 08 mars 1995, le Protocole de Kyoto le 02 juillet 2004 pour stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Le pays participe également aux Conférences annuelles des Parties (COP) sur le changement climatique. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le Conseil des ministres a adopté le 15 mars 2023 un nouveau décret sur les mécanismes de gestion du carbone¹. Le décret vise à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans

¹ Compte rendu du Conseil des ministres du 15 mars 2023 - Archyde

le pays et à renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques. Le communiqué du Conseil indique : " L'adoption de ce texte, qui fixe les règles des mécanismes de gestion du carbone, permettra de renforcer le stockage du carbone tout en contribuant au respect des engagements internationaux du Togo en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre". Ce décret ouvrira les portes à tout projet de CDR au Togo, ce qui serait désastreux pour les communautés. De plus, les populations et les communautés ignorent les conséquences des technologies CDR. Il est donc important de sensibiliser les populations et les communautés aux questions de géo-ingénierie.

2. Objectif de la note de politique

D'une manière générale, cette note a été élaborée pour mieux comprendre la dynamique de la promotion des technologies de géo-ingénierie dans les espaces de négociation sur le climat, d'une part, et pour connaître les risques, les impacts et les impacts potentiels que ces technologies ont et peuvent avoir sur la planète et les populations, d'autre part. D'autre part, il décrit également les différentes technologies mises en avant par les pollueurs pour continuer à polluer l'environnement.

Plus précisément, le dossier sera utilisé pour sensibiliser la population togolaise et renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) et des communautés locales (CL) au Togo sur les questions de géo-ingénierie dans le contexte du changement climatique, en donnant des indications claires sur les impacts et les dangers que ces technologies peuvent avoir sur les moyens de subsistance des communautés et sur l'environnement. Le dossier nommera clairement les technologies d'élimination présentées comme des solutions au changement climatique, alors qu'elles ne font que détourner l'attention des véritables actions en faveur du climat.

I. APERÇU GÉNÉRAL DE LA GÉO-INGÉNIERIE

I.1. Qu'est-ce que la géo-ingénierie ?

La géo-ingénierie désigne la manipulation intentionnelle de l'environnement à l'échelle mondiale afin d'influer sur le climat de manière à limiter ou à inverser certains des effets du réchauffement climatique. La géo-ingénierie climatique englobe des projets hautement spéculatifs d'intervention à grande échelle sur les océans, les sols et l'atmosphère de la Terre, généralement de manière temporaire et sans s'attaquer au problème fondamental des émissions provenant des combustibles fossiles et de l'évolution de l'utilisation des sols².

I.2. Catégories de géo-ingénierie

Il existe deux catégories de technologies de géo-ingénierie : la modification du rayonnement solaire (SRM) et l'élimination du dioxyde de carbone (CDR).

Selon [Geoengineering Monitor](#), Les technologies SRM sont proposées pour traiter les symptômes du changement climatique en repoussant dans l'espace la chaleur du soleil en réfléchissant la lumière du soleil loin de la Terre ; et en ce qui concerne les technologies CDR,

² [Ne géoingénierisez pas l'Afrique : Ne touchez pas à notre mère la Terre ! Note de politique de l'Alliance - Geoengineering Monitor](#)

elles sont proposées pour éliminer le carbone de l'atmosphère à grande échelle à l'aide d'une série de méthodes techniques.

1.2.1. Modification du rayonnement solaire (SRM)

Il existe plusieurs technologies de MRS, dont deux sont présentées ici : CCT³ et MCB⁴

L'amincissement des nuages cirrus (CCT)

Il s'agit d'une proposition de géo-ingénierie solaire qui vise à éliminer ou à amincir les cirrus pour permettre à la chaleur de s'échapper dans l'espace. Les chercheurs admettent que l'injection d'un « trop grand nombre » de particules de nucléation de la glace dans les cirrus peut produire l'effet inverse : des nuages plus nombreux et plus épais peuvent être produits, de sorte qu'une plus grande quantité de chaleur est piégée, ce qui pourrait conduire à un réchauffement climatique accru.

L'éclaircissement des nuages marins (MCB)

Il s'agit d'une technique théorique de géo-ingénierie solaire qui vise à créer des nuages plus blancs afin de rejeter davantage de lumière solaire vers l'espace. L'éclaircissement des nuages doit être obtenu en augmentant la concentration de gouttelettes de nuages plus petites. La MCB ne réduirait pas la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et, comme toutes les techniques de géo-ingénierie solaire, elle pourrait avoir des répercussions sur les schémas météorologiques et des impacts écologiques potentiellement catastrophiques sur des régions entières.

1.2.2. Élimination du dioxyde de carbone

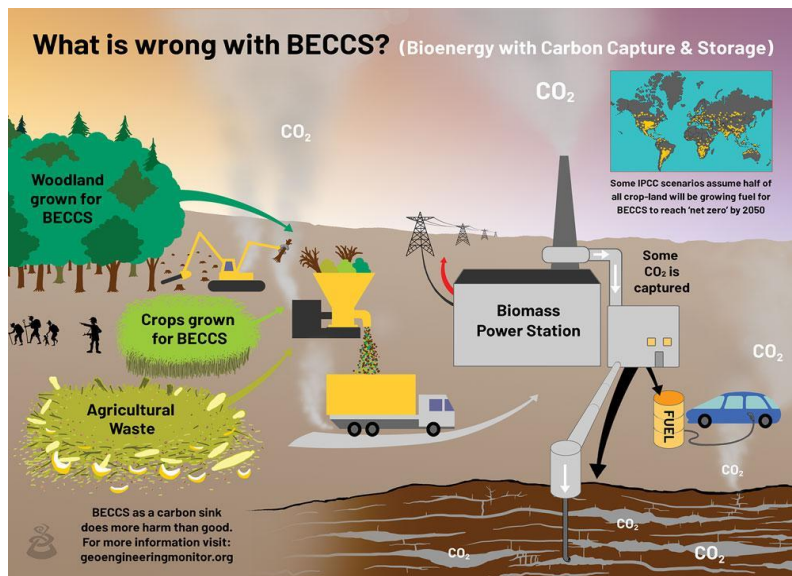
L'élimination du dioxyde de carbone devrait devenir la principale proposition pour lutter contre le changement climatique en termes de piégeage et de réduction du carbone. Il existe différents moyens d'éliminer le CO₂ de l'atmosphère, notamment le captage et le stockage du carbone (CSC) et le captage et le stockage du carbone dans les bioénergies (BECCS).

Captage et le stockage du carbone dans les bioénergies (BECCS)

Les technologies BECCS consistent à brûler une grande quantité de cultures agricoles, d'arbres ou de résidus végétaux provenant des terres agricoles et des forêts pour produire de l'électricité, puis à capturer et à stocker sur le sol les émissions de dioxyde de carbone résultant du processus de combustion. Ce stockage fait appel à des procédés et à une énergie gourmande en eau. Les émissions sont capturées puis stockées sous terre dans des formations géologiques profondes. La BECCS, qui est une géo-ingénierie terrestre, nécessite également d'énormes surfaces de terrain et comporte d'énormes menaces pour l'environnement, les terres et les droits humains.

³ [cirrus-cloud-thinning.pdf](#)

⁴ [marine-cloud-brightening.pdf](#)



Captage et Stockage de Carbone (CSC ou CCS en anglais)

1.3. Risques sociaux et environnementaux et violations des droits humains associées

Les pays du Sud subissent déjà une pression énorme sur les terres, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nécessaire pour influencer sur le réchauffement de la planète exacerberait l'accaparement des terres et les violations des droits de l'homme. Les technologies de géo-ingénierie telles que les BECCS ajouteraient considérablement à ces pressions, avec de graves conséquences pour les populations et la biodiversité.

Pour que les BECCS aient un impact théorique sur la température moyenne mondiale, il faudrait que leur échelle soit énorme. Certains modèles climatiques⁵ ont supposé la création de plantations BECCS d'une superficie équivalente à un tiers de la masse continentale de l'Afrique. En fait, le rapport sur le déficit foncier⁶ mondial estime que 1,2 milliard d'hectares de terres seraient nécessaires pour tenir les promesses des gouvernements concernant toutes les techniques de réduction des émissions de gaz à effet de serre basées sur la terre.

Les femmes des pays du Sud sont particulièrement menacées, car l'absence de droits fonciers les rend souvent plus vulnérables à la dépossession des terres à des fins commerciales.

1.3.2. Violations des droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations unies indique dans son rapport sur 'l'impact des nouvelles technologies destinées à la protection du climat sur la jouissance des droits de l'homme' (A/HRC/54/47, 10 août 2023), que parce que ces technologies "sont destinées à être appliquées à l'échelle mondiale, [elles] ont le potentiel d'affecter tout le monde sans distinction. Elles pourraient sérieusement entraver la jouissance des droits de l'homme pour des millions, voire des milliards de personnes".

Les droits de l'homme suivants peuvent être facilement violés : le droit de vivre dans un environnement sûr, le droit à l'alimentation, le droit à un logement décent, le droit à l'eau, etc.

1.3.3. Les inquiétudes du continent africain sur la géoingénierie

En ce qui concerne l'Afrique, la géo-ingénierie continue d'être encouragée. Elle inclut la recherche sur la modification du rayonnement solaire (SRM). Avec l'implication de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) dans les discussions en 2012 et début 2013 sur la gouvernance de la recherche sur la SRM, le rapport a conclu qu'il n'y a pas assez d'informations disponibles sur la MRS pour conclure si elle est utile ou nuisible pour la gestion des risques climatiques, et que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre toutes ses implications. La CMAE, tout en appelant à la mise en place d'un mécanisme de gouvernance mondiale pour la non-utilisation des technologies SRM lors de sa 19e session ordinaire en 2023, a mis en garde contre la promotion des approches d'élimination du dioxyde de carbone (CDR) jusqu'à ce que les risques soient mieux compris. Les technologies de manipulation du climat telles que le SRM et la CDR sont risquées et doivent être traitées comme les armes chimiques et le clonage humain. L'Afrique ne doit pas devenir un terrain d'essai. Le captage et le stockage du carbone (CSC) sont controversés et détournent l'attention de la réduction des combustibles fossiles, comme d'autres technologies.

II. SITUATION SUR LA GEOINGENERIE AU TOGO

2.1. Brève présentation du Togo

Le Togo est un pays d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 56 600 km² et d'une population de 8 095 498 habitants, situé entre 6° et 11°N et 0,14 et 1°40 E. Son territoire est organisé en cinq (05) régions économiques. Situé dans la zone intertropicale, il bénéficie d'un climat tropical guinéen de 4 saisons dans la partie sud et d'un climat tropical soudanais de 2 saisons dans la partie nord. Les régions maritimes et savanes reçoivent moins de 1000 millimètres d'eau par an. Des irrégularités saisonnières ont été observées au cours ces dernières décennies. Le massif de l'Atakora et les monts Togo traversent le territoire togolais du nord-est au sud-ouest. Le mont Agou est le point culminant du pays, s'élevant à plus de 900 m dans le sud-ouest. De part et d'autre de cette chaîne s'étend la plaine. Le Togo possède quatre grandes classes de sols. Il s'agit des sols minéraux bruts peu évolués, des sols ferrugineux tropicaux, des sols ferralitiques et vertisols et des sols hydromorphes. Avec un couvert forestier de 24,24%, les ressources biologiques du Togo sont nombreuses et diversifiées. Les formations végétales comprennent des forêts denses semi-décidues, des savanes guinéennes, des savanes soudanaises entrecoupées de forêts sèches ou de forêts claires selon les localités, des forêts galeries et ripisylves, etc. La flore togolaise comprend 3 491 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques. La faune, estimée à 3 469

espèces, comprend les espèces terrestres, l'avifaune et la faune aquatique. Le Togo est divisé en cinq grands domaines phytogéographiques. Ces domaines sont appelés zones écologiques.

2.2. Volonté politique du Togo de lutter contre le changement climatique

La volonté politique du gouvernement de lutter contre le changement climatique au Togo se traduit par la ratification de conventions internationales et l'adoption de mesures politiques, juridiques et institutionnelles dans ce domaine. Il existe de nombreux cadres politiques et juridiques adoptés par le Togo pour lutter contre le changement climatique dans différents secteurs d'activité. Le Togo a également ratifié certains engagements internationaux en matière d'environnement et de changement climatique. Au niveau national, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont inscrites dans divers textes nationaux.

Un décret relatif à l'utilisation des technologies est un nouveau décret sur les mécanismes de gestion du carbone adopté le 15 mars 2023. Ce décret vise à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le pays et à renforcer la résilience des populations face au changement climatique. La mise en œuvre de ce décret peut s'avérer dangereuse pour les communautés locales et leurs moyens de subsistance en termes d'acquisition de terres pour les projets de capture du carbone.

2.3. Le Togo est – il en risque avec la promotion des technologies CDR ?

Dans le cadre de ses engagements aux négociations et résultats de la CCNUCC, le Togo a exprimé ses ambitions impressionnantes de réduire les émissions de gaz à travers diverses mesures. En référence à l'arrêté ministériel du 15 mars 2023, l'ambition du Togo de lutter contre le changement climatique inclut les technologies de séquestration des gaz à effet de serre (GHG) qui peuvent être assimilées à la capture et au stockage du carbone (CSC) et à la bioénergie avec capture et stockage du carbone (BECCS). Au regard de la définition de la géo-ingénierie et de ses impacts négatifs potentiels sur l'environnement et les populations, les efforts et la stratégie de réduction des émissions du Togo doivent être soigneusement réfléchis.

2.4. État de la mise en œuvre de la BECCS et du CSC au Togo

Force est de constater que la mise en œuvre des technologies CSC dans les industries togolaises n'est pas encore une réalité, à l'exception de la Fondation Heidelberg Cement et de STEEL CUBE qui ont installé un système de séquestration des émissions de GES des gaz d'échappement. Ce système leur permet de piéger et de transformer les GHG en une suie noire qui peut être commercialisée sur le marché international. Le dispositif du système est placé à proximité des cheminées ou des gaz d'échappement. Il capture le CO2 à la sortie de la cheminée ou du pot d'échappement. Le dispositif transforme ensuite le CO2 séquestré des cheminées en une poudre très fine et noirâtre : la suie noire. Ces suies sont ensuite proposées à la vente sur le marché international. Il est à noter que ces deux industries ont changé leurs cheminées en 2024. Les nouvelles cheminées filtrent les fumées et les poussières et renvoient les dépôts noirs dans un bassin spécialement installé. Enfin, la Heidelberg Cement Foundation s'oriente vers un changement de combustible : du bois aux pneus usagés.

En ce qui concerne la technologie BECCS, l'article du média [VERT TOGO](#) montre clairement que la Heidelberg Cement Foundation s'efforce de mettre en œuvre la technologie BECCS. Dominik Von Achten, le PDG du groupe Heidelberg Materials, a expliqué que "nous poursuivons vigoureusement nos projets de capture et de stockage/réutilisation du carbone :

d'ici 2030, nous réduirons nos émissions de CO2 de 10 millions de tonnes grâce aux projets que nous avons déjà lancés". En effet, le Groupe Heidelberg Materials Togo s'est engagé à utiliser les combustibles alternatifs issus des résidus forestiers et agricoles tels que les coques de palmiste, les noix d'acajou et le son de riz. L'objectif du cimentier allemand est d'atteindre un taux de substitution de 33% d'ici 2050, avec une prévision de 10,04% d'ici 2024.

L'utilisation des cultures et des résidus forestiers dans le but de réduire les émissions de carbone peut entraîner l'utilisation d'une grande quantité de terres pour produire des cultures et de la biomasse pour les machines, ce qui aura d'énormes conséquences sur la communauté de la préfecture de Zio et Yoto où l'entreprise est installée. Il y a 20 457 hectares de fermes de palmiers, et au moins 85 856 tonnes de coques et 8 776 tonnes de pulpe produites annuellement. En plus des cultures existantes, la fondation Heidelberg a l'intention de cultiver davantage de biomasse comme solution alternative. Le projet est actuellement en phase de mise en œuvre sur un site de 3 hectares. Cette plantation est composée de plantes telles que le miscanthus et l'herbe à éléphant qui seront utilisées comme combustible alternatif pour les fours de l'usine de la société Tabligbo. Cette déclaration a été confirmée par M. Koamy Gomado, responsable de la responsabilité sociale de la fondation Heidelberg Cement au Togo. Une autre information préoccupante est que le responsable de la responsabilité sociale a déclaré que la biomasse est une source d'énergie renouvelable qui n'émet pas de gaz à effet de serre, ce qui n'est pas vrai.

Il a également déclaré "Nous aurons besoin d'une plus grande surface si ce projet pilote donne des résultats positifs. Si le projet pilote est couronné de succès, la population locale sera encouragée à cultiver de la biomasse dans ses champs, au lieu de se contenter de cultures vivrières. Cela nous permettra également de les aider à diversifier leurs cultures et leurs sources de revenus." Il est à noter que 20 millions de XOF⁵ ont déjà été injectés dans la culture de la biomasse et la société prévoit d'étendre la zone d'expérimentation à 10 ha, sous réserve des résultats du projet pilote.

Aucune information n'est disponible sur les autres sites industriels du Togo concernant la mise en œuvre des technologies de géo-ingénierie.

Cette technologie BECCS qui a commencé à prendre forme au Togo est inquiétante. Davantage de terres seront prises aux communautés et les activités de subsistance des communautés, qui se concentrent sur leur nourriture de base, seront détournées au profit de la culture de biomasse pour les machines. Toutes ces techno-fixes ne sont pas des solutions au changement climatique, elles sont toutes des distractions et font reculer les vraies actions à mettre en œuvre. Il est très clair que le colonialisme climatique continue à prendre forme et détruira les communautés locales du Togo. La mise à l'échelle de cette technologie BECCS est probablement dans un avenir proche puisque la voie est tracée par les lois du pays. Il est urgent de sensibiliser les communautés locales pour éviter de tomber dans le piège de la culture de la biomasse - cela ne contribuera pas à sauver la planète et leurs moyens de subsistance, mais plutôt à la destruction de leur environnement avec la perte de la biodiversité, des forêts et des terres.

III. ACTIONS NÉCESSAIRES

3.1. Aperçu général de la véritable solution au changement climatique

Compte tenu de l'impact des fausses solutions au changement climatique sur les communautés du Sud, en particulier en Afrique, un mouvement pour la justice climatique a vu le jour, qui se consacre à la résistance à tous les faux récits du néocolonialisme, y compris les solutions basées

sur la nature et les technologies de géo-ingénierie. Les vraies solutions sont donc proposées pour résoudre la crise sociale, environnementale, économique et climatique causée par l'exploitation des combustibles fossiles.

Face à ces impacts négatifs, le seul moyen pour les communautés locales et les peuples autochtones est d'imposer leurs solutions, qui sont les vraies, en harmonie avec la nature, pour résister aux fausses solutions climatiques afin d'assurer le bien-être des populations et de la planète.

La résistance ne se limite pas au simple rejet des vestiges du colonialisme et de l'extractivisme ; elle implique la construction de nouvelles structures de gouvernance, la promotion d'un développement réel, équitable et joyeux, et la lutte pour l'autonomie et la justice sociale, environnementale et climatique. Il s'agit également de donner aux pays du Sud qui souffrent le plus des effets du changement climatique les moyens de créer un avenir plus équitable, libéré des chaînes du passé colonial et des abus de l'extractivisme.

L'idée de développer des technologies de géo-ingénierie pour résoudre la crise climatique n'est pas acceptable pour les populations, les communautés locales et les peuples autochtones. Ces technologies ne sont qu'une distraction ; elles font gagner du temps aux pollueurs pour qu'ils continuent à extraire des combustibles fossiles et à faire plus de profits. Alors que l'on prend conscience de la nécessité d'éliminer progressivement les combustibles fossiles et tous les systèmes énergétiques polluants, l'expansion des industries fossiles se poursuit dans les pays du Sud, principalement parce que l'on pense que des solutions telles que les technologies de géo-ingénierie peuvent aider à capturer le CO₂, ce qui résoudra la crise climatique. Il s'agit là de faux récits et de fausses solutions. Dans le cadre des négociations sur le climat, les articles 6.2 et 6.4 visent à promouvoir les technologies de géo-ingénierie.

Le modèle de changement proposé par le mouvement pour la justice climatique repose sur le récit de la transition juste. Ce programme de travail sur la transition juste dans le cadre de la CCNUCC propose de mettre fin à l'exploitation des combustibles fossiles pour la production d'énergie en invitant un autre système énergétique basé sur les énergies renouvelables, mais démocratisé et sous le contrôle de la population. Cela nécessite également diverses transitions dans d'autres sphères de la vie afin d'éviter la poursuite de l'exploitation, de la dépossession et de l'accumulation. Cela nécessite une transformation totale du modèle de consommation qui place le profit des communautés et des peuples au centre, et qui vise à protéger l'environnement.

Les véritables solutions au changement climatique sont entre les mains des communautés locales (CL) et des peuples autochtones (PA). Ce sont eux qui vivent très près de la nature et qui possèdent des connaissances traditionnelles autochtones leur permettant de vivre en harmonie avec la nature. Ce savoir autochtone comprend les pratiques agroécologiques et la conservation des forêts communautaires. Les pratiques agroécologiques sont mises en œuvre pour contrer l'agriculture intelligente face au climat et l'agriculture industrielle, qui sont une source de destruction des moyens de subsistance des communautés locales et des peuples autochtones. Cette pratique n'utilise pas de produits chimiques et ne pollue donc pas l'environnement, mais contribue au contraire à refroidir la planète car elle n'émet pas de niveaux industriels de CO₂ comme le fait l'agriculture industrielle. La conservation et la gestion des forêts par les communautés est un moyen de mieux protéger les forêts. Les projets REDD+ et de compensation ne sont pas conçus pour protéger les forêts, mais sont plutôt mis en œuvre pour déplacer les communautés et les éloigner de leur source de revenus.

L'article 6.8 de l'Accord de Paris de la CCNUCC, qui met l'accent sur l'approche non marchande, soutient les solutions réelles proposées par les communautés locales et les peuples autochtones.

3.2. Action sur le terrain au Togo

Le Centre pour la Justice Environnementale Togo (CJE-Togo), membre de la Global Forest Coalition et du groupe de travail africain de HOME Alliance, mène une campagne contre la géo-ingénierie au Togo.

La compréhension des concepts de justice environnementale et sociale est l'une des priorités du Centre pour la Justice Environnementale - Togo (CJE-Togo). Lors de son école de justice environnementale qui s'est tenue les 28 et 29 mars 2023, le CJE-Togo a sensibilisé le public à la question de la géo-ingénierie. Une communication a été faite spécifiquement sur ce qu'est la géo-ingénierie et pourquoi elle n'est pas une solution au changement climatique. Plus de 30 participants étaient issus des communautés locales, à savoir les pêcheurs et les communautés de pêcheurs directement touchées par le changement climatique, les organisations de la société civile de cinq pays africains, notamment la RDC, l'Ouganda, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Togo. Ce fut l'occasion pour les participants de renforcer leurs capacités en matière de changement climatique, de justice environnementale, sociale et de genre en relation avec les technologies émergentes de la géo-ingénierie.

Les prochaines activités sur la géo-ingénierie qui seront menées au Togo impliqueront davantage d'organisations de la société civile, de journalistes, de services publics travaillant sur les questions de changement climatique, de décideurs politiques et de communautés locales. Les ateliers de formation et le plaidoyer seront au centre des activités.

CONCLUSION

1. Résumé

Conformément aux conventions et accords internationaux sur le changement climatique auxquels le Togo est partie, divers documents politiques et juridiques ont été élaborés. Pour leur mise en œuvre opérationnelle, un cadre institutionnel complet a été mis en place. A travers ce cadre, le pays a toujours élaboré et soumis au secrétariat de la CCNUCC ses NDC, ses rapports biennaux actualisés sur les changements climatiques et ses communications nationales sous la coordination du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), point focal national de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Sur le plan opérationnel, diverses actions ont été mises en œuvre dans le cadre de projets d'adaptation et d'atténuation, dont certaines industries se consacrent à la bioénergie avec captage et stockage du carbone. Ces programmes et projets sont en partie le résultat des ambitions exprimées par le Togo dans ses NDC, rapports biennaux et communications nationales sur le changement climatique. La mise en œuvre du projet de séquestration du carbone, en particulier l'utilisation de la technologie BECCS par une entreprise allemande, ternit l'image des efforts du Togo dans la lutte contre le changement climatique.

Le Togo contribue moins au changement climatique et ne devrait donc pas rechercher des financements pour mettre en œuvre de fausses solutions climatiques telles que la géo-ingénierie, mais devrait plutôt se concentrer et plaider pour des flux de financement qui pourraient financer de vraies solutions sur le terrain pour améliorer les conditions de vie des communautés et en même temps protéger l'environnement.

Un renforcement des capacités est nécessaire pour améliorer le niveau de compréhension des acteurs des départements gouvernementaux et des organisations et communautés de la société civile sur les questions liées aux fausses solutions climatiques telles que la géo-ingénierie, le net zéro et les solutions basées sur la nature, et en même temps des programmes de sensibilisation

doivent être développés sur les vraies solutions pour préparer les gens à protéger efficacement la planète unique que nous avons.

2. Recommandation

En ce qui concerne les défis à relever face au changement climatique, nous recommandons ce qui suit:

- Adopter un texte juridique (de préférence une loi ou au moins un décret) pour contrôler et orienter les investissements et le financement climatique vers les bonnes pratiques agroécologiques et la conservation et la gestion des forêts communautaires ;
- Intégrer efficacement les solutions concrètes au changement climatique dans les politiques nationales ;
- Renforcer la collaboration entre les universités et le terrain sur les pratiques vers les vraies solutions climatiques ;
- Un soutien accru à la recherche et à l'observation systématique pour comprendre les risques de certaines solutions proposées pour lutter contre le changement climatique, comme les technologies de géo-ingénierie ;
- Renforcer les capacités et sensibiliser les acteurs impliqués dans les discussions sur le changement climatique et le grand public à ce qui est faux et aux vraies solutions au changement climatique;
- Renforcer les capacités logistiques de l'Agence nationale de l'environnement en la dotant d'équipements de surveillance de la qualité de l'air et en installant des lecteurs d'émissions dans certaines zones du pays, comme le port autonome de Lomé ;
- Renforcer les capacités du personnel de l'agence nationale pour l'environnement et du département de l'environnement sur le défi de la géo-ingénierie pour une plus grande efficacité sur le terrain;
- L'Agence nationale pour l'environnement doit faire pression sur Heidelberg et Steel Cube pour qu'elles abandonnent la technologie BECCS et décourager d'autres industries de développer des technologies CSC ou BECCS ;
- Effectuer des inspections, des audits périodiques et inopinés avec des certificats, des réparations environnementales et sociales ou des fermetures dans ces industries;
- Soutenir l'opérationnalisation des différents comités et groupes de travail mis en place par le département de l'environnement pour lutter contre les CC;
- Augmenter le budget national pour lutter efficacement contre le changement climatique ;
- Suivre de près la mise en œuvre du décret sur le mécanisme carbone ;
- Sensibiliser et faire prendre conscience des externalités négatives des technologies.

Avec le soutien financier de HENRY BOEL FOUNDATION